



Réalisé le : 30/08/2024
Dernière mise à jour : 08/11/2024

Conditions Générales de Vente

Autofinancement

Inscription

1. Être à jour de sa cotisation annuelle en tant qu'adhérent·e pour des raisons d'assurance (19€/adulte) : <https://www.seve-asso.fr/association/nous-soutenir/>
2. S'inscrire en ligne après avoir choisi la formation souhaitée : <https://www.seve-asso.fr/formations-permaculture/#prog-formations>
3. Recevoir l'accusé de réception d>HelloAsso par mail indiquant que vous vous êtes acquitté de l'acompte pour réserver votre place (1/3 du tarif indicatif) ou que vous avez réglé l'intégralité des frais de formation
4. Recevoir le programme et la convention (à rapporter signée) 15 jours avant la formation
5. Avoir pris connaissance du règlement intérieur envoyé par mail
6. Payer le solde de la formation sur place dans le cas où seul un acompte a été versé

Paiement

Un **premier règlement** est requis pour réserver une place. Il s'effectue lors de l'inscription via le formulaire sur la plateforme HelloAsso. Trois tarifs sont proposés :

- Réservation : acompte qui assure la réservation de la place et l'amortissement des frais engagés avant la formation
- Tarif formation : coût de revient de la formation
- Tarif conventionnel : coût de revient de la formation et contribution aux actions solidaires de l'association

Le **second règlement** correspond au versement du solde (uniquement dans le cas où l'option « Réservation » est choisie). Il s'effectue sur place, en chèque ou en espèces, en fin de formation.



Prise en charge par un organisme financeur

Informations générales

L'École de Permaculture de l'Association La SEVE a fait l'objet d'une déclaration d'activité de prestataire de formation sous le numéro 11788380978 auprès de la DIRECCTE – Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la Région Île-de-France.

L'organisme est certifié Qualiopi par l'APAVE.

Les personnes souhaitant solliciter une prise en charge par un organisme ou leur employeur doivent respecter les délais et conditions du ou des financeurs choisis.

Inscription

Le stagiaire doit nous contacter afin que notre organisme s'assure que la formation choisie réponde bien à son projet professionnel et pour combler un écart de compétences. Nous validerons ce choix, construirons un parcours adapté ou l'orienterons vers d'autres formations ou structures si besoin.

Financement privé

Un devis sera envoyé et devra nous être retourné signé par l'organisme financeur avec la mention « bon pour accord ».

Financement via France Travail

Si le demandeur passe par France Travail, le devis et la validation se feront directement sur la plateforme Kairos (ou tout autre dispositif mis en place pour ce faire à date de la demande).

Pour valider l'inscription, le devis et la convention de formation devront être retournés signés par mail à La SEVE avant le début de la formation.



Différence entre autofinancement et prise en charge

La SEVE pratique 2 niveaux de tarification.

Autofinancement

Nous considérons que **la situation financière ne doit pas être un frein à l'accès à la connaissance**. Afin de permettre au plus grand nombre de participer à nos formations, nous avons décidé de **proposer un prix dit « libre et conscient »**. Chaque personne donne en fonction de ses ressources.

Des **guides du tarif libre et conscient** indiquent des montants, qui correspondent à des catégories de coûts de la formation. L'objectif de cet outil est d'avoir une **démarche de transparence** et de vous donner des repères pour **réaliser votre choix en conscience**.

Les guides sont disponibles aux liens suivants :

- Initiation à la Permaculture : <https://tinyurl.com/bdew9jv4>
- Cours de Conception en Permaculture : <https://tinyurl.com/yc7m7vr4>

Les paliers proposés sont calculés sur une base de 7 heures de formation par jour. Les formations de La SEVE sont encadrées 13 heures par jour par l'équipe pédagogique (enseignement continu en dehors des cours et des ateliers).

Le montant du palier « Tarif conventionnel » est calculé sur la base du coût d'une formation pour un salarié en entreprise en France, soit 40€ de l'heure.

Nous vous invitons à **nous faire part de votre intention financière dès l'inscription** afin de nous aider à gérer le budget. Cette intention n'est pas un engagement définitif. Il vous reviendra de faire le paiement du montant souhaité lors de la formation.

Prise en charge

En cas de prise en charge, nous pratiquons un tarif de 40€/heure. Cette différence de politique tarifaire s'explique par le travail administratif supplémentaire induit lors des prises en charge des dossiers ainsi que par la démarche qualité liée à cette mise en place.



Abandon

Le stagiaire a la possibilité de modifier ou d'annuler son inscription et d'obtenir un remboursement intégral des sommes versées, sans conditions, **jusqu'à 15 jours ouvrés** avant le début du stage.

La demande doit être obligatoirement formulée par écrit. Il lui suffit de nous envoyer un mail. En cas d'annulation par téléphone, il sera demandé de nous envoyer un mail de confirmation d'annulation.

Passé ce délai :

- En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation, la convention de formation est résiliée et les frais engagés par les stagiaires seront remboursés au prorata temporis de leur valeur prévue dans leurs contrats ou les stagiaires seront invités à participer à la prochaine session de la même formation.
- En cas d'annulation par le stagiaire après le délai de rétractation mentionné à l'article 6 de la convention de formation pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, celui-ci est redevable d'un tiers du montant total des frais de la formation, soit le montant de l'acompte versé à l'inscription.
- En cas d'abandon et/ou d'absentéisme du stagiaire au cours de la formation, le stagiaire est redevable de la totalité du montant des frais de la formation.
- Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, la convention de formation est résiliée. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue dans la convention de formation.

Concernant les trois derniers points, sous certaines conditions, les sommes versées pourront être reportées sur une autre formation similaire proposée par l'organisme.

Lieu de formation

Les formations se déroulent en présentiel à la Ferme de la Cure, lieu de vie de l'association situé dans le village de Sailly (78).

Si une partie de la formation se déroule sur un autre lieu, les informations seront mentionnées dans le programme.

Un règlement intérieur est envoyé par mail aux stagiaires au plus tard 20 jours avant le début de la formation. L'ouverture du mail a valeur de prise de connaissance du document.